



ACCREDITATION  
COFRAC N°1-1904  
portée disponible sur  
www.cofrac.fr



## SOL SEMILLA

LES MOULINS DE L ABBAYE  
135 ROUTE DE BORDEAUX  
16400 LA COURONNE

<b>Référence laboratoire</b>	22/1-074653		
<b>Données fournies par le client</b>	NOQV-220404		
<b>Nature de l'échantillon</b>	NOPAL POUDRE BIO	<b>Poids</b>	59g
<b>Etat</b>	Broyé	<b>Température à réception</b>	Ambiante
<b>Date de réception</b>	13/04/2022 08:31:06	<b>Elimination échantillon le</b>	13/05/2022
<b>Echantillonnage</b>	Client	<b>Transport</b>	phytocontrol bordeaux - TCS
<b>Référence de devis</b>	DBO200379	<b>Agence régionale</b>	Phytocontrol Bordeaux nord
<b>Analyse(s) demandée(s)</b>			
Pesticides	Oxyde d'Ethylène		

### Echantillon à réception



## Résultats d'analyses

	Résultat	Unité	LQ	Limite	Fin d'analyse
<b>Pesticides</b>					
<b>Monorésidus spécifiques</b>					
Oxyde d'éthylène (somme)*	ND	mg/kg	0,01		14/04/2022

Détail des paramètres analysés et des méthodes utilisées en page(s) suivante(s)

## Légende

ND = Non détecté D = Détecté LQ = Limite de Quantification NA = Non Analysé NQ = Non Quantifiable NI = Non Interprétable EC = Exclu par Criblage

(m):dosé(s) sans son(ses) analyte(s) associé(s) pour les analyses de résidus pesticides effectuées uniquement dans le champs d'application du règlement N°396/2005 et ses modifications, ou de la directive 2006/125/CE, ou du règlement délégué (UE) 2016/127 complétant le règlement (UE) n°609/2013, ou pour les analyses de résidus médicamenteux effectuées uniquement dans le champs d'application du règlement 37/2010 et du guide CRL/2007.

Méthodes utilisées mentionnées en page(s) suivante(s) :

MOC3428(S1) : Détermination de la teneur en oxyde ethylene dans les denrées alimentaires par GC-MS-MS : méthode interne.

(S1) : analyse réalisée par Phytocontrol laboratoire d'analyses - 180 rue Philippe Maupas - Parc Georges Besse - 30035 NIMES

## Commentaires

Le règlement (UE) N°2021/1165 et ses modifications successives, recense en Annexe II la liste des substances autorisées en agriculture biologique. Seul l'organisme certificateur biologique est en mesure de statuer sur la conformité du produit.

D'après les préconisations du laboratoire définies dans les Conditions Générales Techniques et d'Échantillonnage (CGTE), la quantité ou le nombre d'unité d'échantillon reçu n'est pas suffisant. Les analyses sont poursuivies sans incidence sur la validité des résultats, cependant la représentativité de l'échantillonnage pourrait, le cas échéant, ne pas suivre les exigences définies dans les règlements en vigueur.

informations complémentaires :

Oxyde d'éthylène (somme) : somme de l'oxyde ethylene et de 2-chloro-éthanol exprimée en oxyde ethylene.

## Signature

L'actualisation des données réglementaires est assurée par notre Service Veille Réglementaire dans le respect des dates de mise en application des textes européens ou autres référentiels publiés.

Rapport validé par :

Mélanie CATAPANO  
Validation Analytique



- Ce certificat produit et validé électroniquement fait foi. Le nom et la fonction des responsables sur ce document ont été produits sur base d'une procédure protégée et personnalisée. Une version papier de ce document paraphé peut être obtenue sur simple demande.
- Les résultats d'analyse ne concernent que les objets soumis à l'analyse.
- Dans le cas où les prélèvements ne sont pas réalisés par le laboratoire, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.
- En l'absence de précision et d'indication contraire, la Limite de Détection est égale à la moitié de la Limite de Quantification (hors paramètres sous-traités).
- La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.
- Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole \*.
- L'incertitude est communicable sur demande. Lorsque celle-ci est affichée sur le rapport, elle est élargie d'un facteur k = 2.
- Les commentaires ne sont pas couverts par l'accréditation (sauf mention contraire).
- Phytocontrol est agréé par l'AFSCA, habilité par l'INAO, le BNN et le QS et est certifié ISO 14001 par l'Afnor.
- Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui pourraient affecter la validité des résultats.

**Pesticides**

**Monorésidus spécifiques**

Résultat LQ méthode

Unité  $\mu$  : mg/kg

Oxyde d'éthylène (somme)\*

ND 0,01 MOC3428